



**FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**Monsieur Alain THIRION
Directeur général
de la sécurité civile**

Paris, le 2 novembre 2021

Objet : situation critique des lieutenants de SPP

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous interpellons sur la situation critique des lieutenants de SPP due à :

- L'absence de concours et examens professionnels organisés chaque année et l'insuffisance de postes ouverts ;
- Des délais de formation obligatoire beaucoup trop longs.

Concernant le premier point, la carence est criante avec l'emploi des adjudants sur des fonctions hors cadre réglementaire notamment celles d'officier de garde ou de chef de salle opérationnelle.

Cette situation ne va pas s'arranger, quand on prévoit les épreuves d'admissibilité du prochain concours interne de lieutenant de 2^{ème} classe le 25 ou 27 avril 2023, impliquant une publication de la liste des lauréats au mieux le dernier trimestre 2023.

Comment les SIS pourront-ils se passer de nouveaux lieutenants de 2^{ème} classe pour les deux prochaines années, alors que durant cette période nous allons avoir des départs à la retraite ?

C'est pourquoi notre organisation syndicale vous demande l'organisation d'un concours interne de lieutenant de 2^{ème} classe au titre de l'année 2022.

Concernant le second point, nous avons connaissance d'officiers de SPP qui attendent d'être formés depuis plus de 2 ans !

Le nombre de SPP en attente varie suivant l'importance du SIS (près de 30 officiers dans certains) mais pour chaque SIS concerné, cela génère de lourdes carences dans sa couverture opérationnelle et la chaîne de commandement.

C'est un véritable gâchis qui provoque de la frustration et de l'incompréhension chez ces officiers qui se sont investis pour réussir leur concours ou examen. Ils aimeraient enfin endosser les fonctions dévolues. Cette situation engendre également une sur-sollicitation pour leurs collègues formés.



FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

La crise sanitaire a, sans aucun doute, eu des impacts sur la planification des formations, mais ne saurait en être la seule cause. Cette situation qui perdure depuis plusieurs années nous démontre aussi qu'il faut explorer d'autres pistes :

- Décentraliser des formations « chef de groupe » en accordant l'agrément sollicité par des SIS auprès de l'ENSOSP ;
- Retravailler les modules théoriques en intégrant des séquences de formation à distance ;
- Accentuer l'effort de formation des modules opérationnels.

Enfin, le financement de l'ENSOSP est un véritable sujet, cependant les lieutenants ne doivent pas avoir à pâtir de ces aspects politiques.

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général,

Christophe Sansou